

dispositifs qui prennent effet dans l'instant et que nous accompagnons le projet de vie d'un individu : l'aspect humain y est donc très important. L'aspect partenarial est très fort et il me semble important de savoir communiquer, d'être à l'écoute, d'être force de proposition pour défendre l'intérêt des sportifs. Le sens du contact et l'aptitude à convaincre sont aussi bienvenus. Enfin, concernant la connaissance de l'univers du sport, le vécu est important oui. Il est préférable d'avoir côtoyé le milieu. En tous les cas, c'est un atout... »

... dans le secteur travail

Nadine MARZIVE, inspectrice du travail (fonctionnaire de catégorie A) à l'Unité territoriale 75 de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Ile-de-France

Vous êtes inspectrice du travail. En quoi consiste votre métier ?

«Ce métier consiste à garantir l'équité entre salariés et employeurs au sein des entreprises, le respect de la loi, des textes et de toute la réglementation qui concernent le droit du travail y compris les accords d'entreprises... Le droit du travail est un droit mouvant, en perpétuelle évolution et il est donc difficile pour les entreprises d'être au fait de la réglementation. Notre travail consiste donc à informer et contrôler afin d'éviter que la méconnaissance des textes par certaines entreprises ne conduisent à des dérives trop importantes. Je reçois aussi des salariés qui rencontrent des situations professionnelles difficiles et que j'aide à dépasser.»

Quelles sont les qualités, savoir-être et savoir-faire requis pour devenir inspectrice du travail et exercer son métier sereinement ?

«Je dirais qu'il faut être à l'écoute et penser que bien souvent, un employeur a mis toute son âme dans la création de son entreprise. Il faut aussi avoir un minimum d'empathie, être conscient que certains employeurs peuvent être anxieux, inquiets et donc, aborder une relation la plus apaisée possible avec eux. Le relationnel est à mon sens primordial, c'est en tous les cas mon avis, de même que la pédagogie car il est essentiel de faire passer un message aux employeurs, sans agressivité. Pour autant, il faut aussi savoir faire preuve d'autorité lorsque nécessaire : si une entreprise passe outre nos préconisations ou fait preuve d'une mauvaise foi manifeste, il faut être ferme et directe.»

Qu'est-ce qui vous passionne le plus dans votre métier ?

«Paradoxalement, je trouve de la gratitude et de la satisfaction à travailler sur des situations extrêmes, car notre valeur ajoutée fait sens. Lorsqu'un salarié, par exemple, vit une situation très compliquée du fait de son employeur, il faut intervenir et trouver des solutions concrètes, c'est notre travail. Lorsque des solutions sont posées, je ressens de la satisfaction et je me sens profondément utile.»

Comment faites-vous pour avoir une connaissance précise du droit du travail, des textes, de la réglementation dans un univers qui changent beaucoup ?

«Contrairement à ce que certaines personnes imaginent, ce n'est pas tant cette connaissance qui prime, mais c'est surtout la capacité à savoir où chercher... On ne peut pas tout savoir, il faut arrêter de croire que c'est possible. Nous connaissons la façon dont le droit du travail fonctionne, nous en connaissons les grandes lignes et nous savons donc où chercher la réponse aux questions que nous nous posons. Nous avons beaucoup de documents à notre disposition, et nous échangeons aussi entre nous sur des points précis. Apprendre à chercher est aussi très important dans la pratique de ce métier.»



Conception : Dicom • Janvier 2018

Des métiers, des concours : les ministères sociaux recrutent, pensez-y !

Ce qu'il faut savoir :

Les fonctionnaires des ministères sociaux relèvent de la fonction publique de l'État. Ils sont recrutés par concours, sauf les personnes en situation de handicap recrutées par la voie contractuelle.

Il existe des concours pour tous les niveaux d'étude et donnant accès à l'une des trois catégories :

- **catégorie A** : diplôme de l'enseignement supérieur, de BAC+3 à BAC+5 ;
- **catégorie B** : diplôme de niveau BAC à BAC+2 ;
- **catégorie C** : BEP ou CAP et certains concours sont ouverts sans condition de diplôme.

La promotion, c'est-à-dire le déroulement de carrière, intervient par concours interne et/ou au choix (en fonction des aptitudes ou compétences professionnelles acquises au cours de la carrière).

Les fonctionnaires des ministères sociaux peuvent exercer en administration centrale (le plus souvent en Ile-de-France), dans les structures régionales ou départementales (services territoriaux), dans des écoles et instituts (établissements publics sous tutelle). Selon leur niveau de responsabilité et leur affectation, ils conçoivent ou mettent en œuvre les politiques des ministères sociaux.

Les ministères sociaux permettent d'exercer de nombreux métiers dans les secteurs suivants : solidarités et santé, jeunesse et sports, travail.



Exemples

Exercer dans la filière administrative

Christelle MERCIER, adjointe administrative (fonctionnaire de catégorie C), en charge de la gestion administrative et de la paye à la DRH des ministères sociaux

«La gestion de la carrière des agents et de leur paye constitue la partie centrale de mon travail. Je suis aussi la référente de la commission administrative paritaire (CAP) en charge notamment de promouvoir les agents de catégorie C vers la catégorie B. J'assure des formations aux logiciels utilisés pour la paye et la carrière. Ces missions sont plaisantes à réaliser car nous suivons la carrière des agents en tenant compte de leur mobilité, des promotions, des concours, des changements de grades... et préparons leur paye. Le fait de pouvoir accompagner des agents tout au long de leur carrière nous donne une vision précise de leur parcours, ce qui permet d'être en situation de donner des informations précises, de répondre avec exactitude à d'éventuelles demandes (des agents eux-mêmes, ou de leur service de ressources humaines). C'est un travail qui nécessite à la fois curiosité, rigueur, polyvalence, réactivité ainsi qu'une bonne gestion du stress. Je suis en quelque sorte garante du déroulement de la carrière des agents et de la bonne adéquation du montant de la paye des agents, ainsi que de son versement, en temps et heure. En cela, la responsabilité est non négligeable et très stimulante.»

Vos missions, qui ne sont pas exclusivement tournées vers la gestion et la paye, nécessitent polyvalence et autonomie. Est-ce cela qui vous plaît ?

«Oui, c'est vrai que je n'effectue pas seulement les travaux de gestion et de paye. La préparation des commissions administratives paritaires chargées notamment de promouvoir les agents, les réunions avec les organisations syndicales et les formations à certains logiciels me permettent de varier mes activités et c'est très stimulant pour moi. Ensuite, c'est un métier qui n'est pas pratiqué de façon isolée. Je suis en contact avec les structures de proximité qui travaillent au sein des services déconcentrés et des agences régionales de santé, et le travail d'équipe peut s'avérer important lorsqu'un cas de gestion d'un agent ou d'un parcours atypique est à éclaircir. Je dispose de l'appui de collègues, d'outils juridiques ou réglementaires pour clarifier des situations individuelles. C'est un métier qui évolue régulièrement, ce qui me permet d'apprendre et de monter en compétences.»

Est-ce un poste que l'on peut occuper dès l'option du concours d'adjoint administratif (catégorie C) ?

«Oui, tout à fait car cela ne dépend que de la motivation de la personne qui obtient son concours. Si elle est motivée par l'enthousiasme d'apprendre et curieuse d'esprit, des responsabilités peuvent tout à fait lui être confiées à l'issue de l'obtention du concours, si elle le souhaite. Me concernant, c'est un métier que j'exerce avec plaisir et les contacts que je noue avec mes différents interlocuteurs internes ou externes y participent beaucoup.»

... dans la filière santé environnement

Karima CRESCENCE, technicienne sanitaire et de sécurité sanitaire (fonctionnaire de catégorie B), chargée du contrôle et sécurité sanitaires des milieux à la Délégation territoriale des Yvelines de l'Agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France

«Les missions qu'effectuent les services de contrôle et sécurité sanitaires sont encore trop méconnues alors qu'elles constituent une mission de service public essentielle. Pour ma part, je dirais qu'un des intérêts principaux de ce métier réside dans le travail de terrain que nous effectuons pour veiller à la santé environnementale. Par exemple, nous effectuons les prélèvements visant à analyser la qualité des eaux de baignade mais nos missions peuvent également porter sur la qualité des aliments, de l'air, et sur les problèmes de bruit ou de traitement des déchets, de salubrité des logements... autant d'enjeux qui concernent concrètement la santé de nos

concitoyens. C'est un métier dans lequel on se sent particulièrement utile et qui permet, si on le souhaite, de changer assez facilement de champ d'action ou d'expertise pour avoir un panel d'intervention plus large. Aucune porte n'est fermée en la matière et les domaines d'intervention ne sont absolument pas cloisonnés. De plus, le travail de contrôle, de diagnostic, d'expertise et d'avis rendus donne à nos activités une dimension polyvalente très appréciable. Les missions de terrain restent toujours très intéressantes et quels que soient les domaines d'intervention. Nous avons par exemple un rôle de conseil auprès des collectivités territoriales. Le contact avec nos partenaires ou les citoyens eux-mêmes est aussi très important.»

Qu'est-ce qui caractérise votre métier ?

«C'est un métier qui nous plonge au cœur de la réalité du terrain et d'enjeux de santé publics qui peuvent être amenés à évoluer. Les spécificités territoriales sont aussi une donnée très intéressante. Selon les régions ou les territoires au sein desquels un technicien sanitaire et de sécurité sanitaire effectuera ses missions, les priorités ne seront pas nécessairement les mêmes. Il faut être sensible aux enjeux de santé publique et de service public, avoir le sens du contact, être pugnace et aimer creuser un sujet. Je tiens à souligner que nous sommes souvent très bien reçus au sein des lieux que nous contrôlons. Nous sommes d'abord perçus comme des pédagogues, désireux d'écarter de tout service public la notion de risque. C'est un des aspects gratifiant de ce métier.»

... dans le secteur jeunesse et sport

Sophie BRISSON, professeure de sport (fonctionnaire de catégorie A), conseillère d'animation sportive à Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) Bretagne

Vous êtes professeure de sport et vous exercez aujourd'hui le métier de conseillère d'animation sportive (CAS). En quoi ce métier consiste-t-il ?

«Avant de vous répondre je pense qu'il est important de préciser que le professeur d'éducation physique et sportive (EPS), qui dépend du ministère de l'Éducation nationale, ne doit pas être confondu avec le professeur de sport, qui dépend du ministère des Sports et dont je fais partie. Un professeur de sport issu d'un concours du ministère des sports peut tout à fait, s'il n'enseigne pas de discipline sportive, se tourner vers un métier de conseiller d'animation sportive (CAS) ou de conseiller technique sportif (CTS) auprès de sportifs de haut niveau. Tout dépend du concours et de la voie que vous avez choisies d'emprunter.»

Vous semblez très dynamique et passionnée par votre travail. Quels sont les aspects de vos missions qui vous plaisent le plus ?

«Sur les missions de haut niveau, l'investissement porte ses fruits tout de suite. Dans l'accompagnement des sportifs, nous sommes en contact avec beaucoup de partenaires, qu'il s'agisse du ministère de l'éducation nationale, du ministère de la santé, de la défense, des collectivités territoriales et locales... Ce qui est très intéressant, c'est le double niveau de nos préoccupations qui portent à la fois sur les sportifs eux-mêmes ainsi que sur les structures au sein desquelles ils s'entraînent. Notre travail se fait, avec les sportifs de haut niveau, en étroite collaboration avec les fédérations. La dimension partenariale est donc très forte. Pour qu'un sportif de haut niveau puisse mener à bien son projet professionnel, il y a énormément de partenaires avec lesquels il faut être en lien et s'impliquer. Il y a une exigence ministérielle quant à la qualité des formations des sportifs pour leur reconversion. Il est important que les sportifs choisissent le métier qui leur correspond et en ce sens, il est important de les accompagner dans la définition de leur projet professionnel et faire en sorte qu'il soit acteur de leur projet. En direction régionale, l'avantage, c'est qu'un CAS conserve une neutralité qui n'est pas celles de parents, d'un entraîneur, d'une fédération. Au quotidien, ce métier est donc très intéressant puisque nous mettons en place des